



## En automne, on lâche rien !

L'automne est arrivé, et nos arbres qui perdent leurs feuilles sur le site du Carteyrou sont toujours là ! Mais nous ne baissons pas la garde.

**Chaque lundi matin, nous sommes quelques sympathisants à nous retrouver en bas du site autour d'un café pour rester mobilisés et vigilants à l'arrivée des machines sur le site.**

Nous allons vérifier régulièrement si le permis de défrichement est affiché en mairie. Il y a toujours besoin de volontaires pour cette veille, alors n'hésitez pas à remplir le [formulaire](#) pour indiquer vos disponibilités, ou passer directement sur nos rencontres du lundi matin !

### **Soyez informé(e) rapidement !**

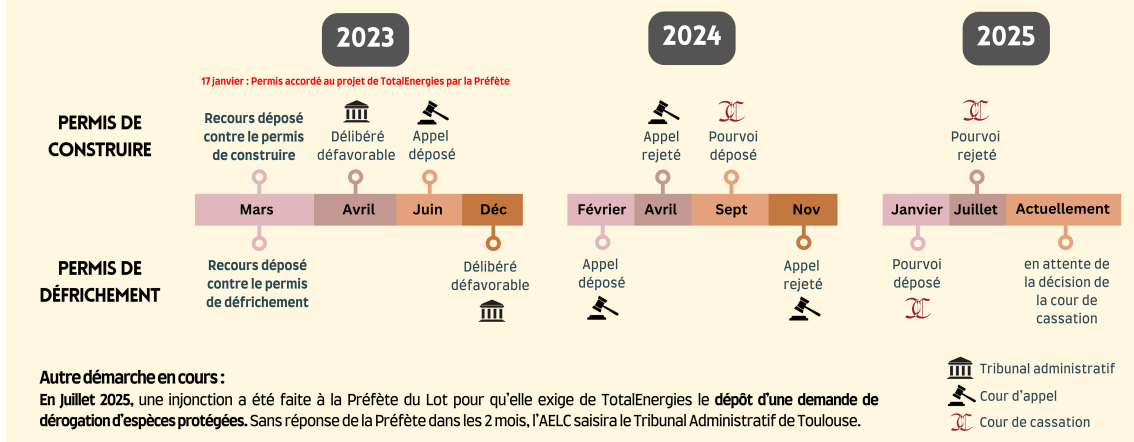
Comme vous le savez, les machines peuvent donc arriver d'un moment à l'autre. Si tel était le cas, **nous aurions besoin de contacter rapidement les adhérents de l'AELC, quel que soit votre rôle dans la lutte** (de la simple présence sur les lieux jusqu'aux actions plus élaborées). Afin d'être les plus réactifs possibles, nous aurions besoin de savoir par quel moyen de communication vous souhaitez être contacté(e). **Pour cela, vous pouvez remplir le [formulaire en ligne](#).**

## Point juridique



## RECOURS JURIDIQUES

2 ans et demi d'actions !



**Cela fait 2 ans et demi que nous nous battons juridiquement contre TotalEnergies. Les dons et adhésions nous ont permis de financer ces recours coûteux.**

*Le schéma ci-dessus retrace chronologiquement les recours juridiques de l'AELC contre TotalEnergies. Celui-ci est accessible sur notre [site internet](#).*

Nous travaillons depuis cette année avec le **cabinet d'avocates Alice Terrasse-Julie Rover**, spécialisée dans le droit de l'environnement et engagée dans le combat de l'A69. Il nous a accompagné en juillet dernier pour le recours gracieux visant à ce que la Préfète exige le dépôt d'une demande de dérogation pour destruction d'habitats et d'espèces protégées. **Ce dossier a été monté avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), l'association NEO (Nature en Occitanie) et la SHF (Société Herpétologique de France).**

La préfète n'a pas donné suite à cette demande, mais nous a accordé **un rendez-vous le 1er octobre dernier.**

Son absence de réponse dans le délai des 2 mois impartis menant au 30 septembre nous amène à **déposer un recours contentieux visant à ce qu'elle exige de Total Energies de déposer cette demande de dérogation.**

La réunion tenue le 1<sup>er</sup> Octobre nous a permis d'être informés que TotalEnergies est en train de poursuivre l'évaluation de ces incidences sur les aspects environnementaux...

La MRAE ne sera pas consultée pour autant. Il n'y aura pas d'autorisation administrative liée à cette mise à jour de l'analyse. La démarche, comme confirmée par la Préfète et par le responsable de la DDT, est que **le porteur de projet est responsable du respect des lois environnementales et décidera lui-même s'il ya lieu ou non de déposer une demande de dérogation.**

Il nous est expliqué qu'il y a indépendance entre les différentes autorisations, que le permis de construire est soumis au code de l'urbanisme, le permis de défrichement au code forestier et que les habitats et espèces protégées sont défendus par le code de l'environnement. Si ce code n'est pas respecté, des conséquences en découleront.

Notre point de vue est que s'il n'est pas respecté, cela signifie que, même si une amende est infligée au porteur de projet TotalEnergies, **des espèces protégées ou des habitats seront néanmoins irrémédiablement détruits** .

**Les argumentaires**, présentés de manière détaillée par nos soutiens de la LPO qui ont pu être présents, **indiquant les déficiences et les erreurs contenues** dans l'analyse d'impact du permis validé par l'état, montrent bien que des espèces protégées sont présentes sur le site.

**Nous poursuivrons donc avec opiniâtreté notre démarche car ce projet est bel et bien écocide !**

## L'AELC tiendra un stand !



L'AELC a été invitée  
**le vendredi 17 octobre prochain**  
à tenir un stand lors de la soirée  
**Total Defòra ! (Total, dehors !)**  
organisé par le collectif TDF  
à Tour-de-Faure.

En soutien à l'association, le collectif organise une soirée concerts à partir de 19h. Nous serons au rendez-vous pour continuer à informer sur notre lutte ! Et n'hésitez pas à venir profiter des bonnes ondes !

*Merci à TDF pour l'invitation et le soutien !*

## Adhésions, ré-adhésions et dons

L'AELC a encore besoin d'aide pour le financement des actions juridiques. **Si vous n'avez pas ré-adhéré pour l'année, n'hésitez pas !**

**Ou... faites un don !**

C'est possible sur notre site internet :

**Adhérer en ligne**

**Dons**

ou par voie postale en adressant votre chèque à l'ordre de l'AELC (n'oubliez pas d'inscrire votre adresse mail au dos) :

Mairie de Cénevières  
163, route de Saint-Martin  
46330 Cénevières

© photo en tête de page : arbre à Espédaillac - Laurent Chabot



## AELC

Mairie de Cénevières : 163, Route de Saint-Martin, 46330, CÉNEVIÈRES

[solairelot.fr](http://solairelot.fr)



Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

